

Délibération n°2016-03/23.004

OBJET

Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2016

DATE DE CONVOCATION

23/03/2016

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil seize, le 23 mars, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences, 5^{ème} étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean-GRAVELLE.

Etaient présents, Mesdames Anne CABRIT, Catherine PRIMEVERT, Nathalie DELEPAULE, Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET et Pierre GARZON, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Assistait en outre : Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, suppléante de Monsieur Didier DOUSSET

Etaient absents excusés : Messieurs Didier GONZALES et Laurent LAFON



DELIBERATION N° 2016-03/23.004 DU 23 MARS 2016 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2016

LE COMITE SYNDICAL


- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicats mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération du Conseil régional n° CR 133-09 du 27 novembre 2009 approuvant l'étude de programmation relative à l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV dite « la Tégéval »,
- VU** la délibération du Département du Val-de-Marne n°2009-5.2.8 approuvant l'étude de programmation relative à l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV dite « la Tégéval »,
- VU** la délibération n°2616 du 26 juin 2000 du Département du Val-de-Marne approuvant sa participation à hauteur de 12 192 800 € pour la coulée verte,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, Président du Comité syndical du Smer la Tégéval,

DELIBERE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

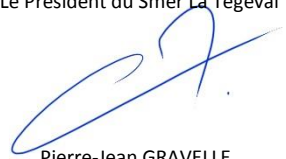
Le Président du Smer la Tégéval


Pierre-Jean GRAVELLE

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 24 mars 2016

Le Président du Smer La Tégéval


Pierre-Jean GRAVELLE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2016

Date de transmission de l'acte : 24/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 24/03/2016

Numéro de l'acte : 20160323004 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20160323-20160323004-DE

Date de décision : 23/03/2016

Acte transmis par : Severine NICOLEAU BERGERET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Programme général d'action